

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE & DANSE Sainte-Foy-lès-Lyon

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Table des matières

I. LA MUSIQUE.....	2
1. Éveil musical.....	2
2. Initiation musicale: le parcours découverte.....	3
3. Le parcours d'étude diplômant.....	4
a) 1 ^{er} cycle.....	4
b) 2 ^e cycle.....	5
c) 3 ^e cycle.....	7
4. Autres parcours non diplômants.....	9
a) Le parcours libre.....	9
b) Le parcours adulte.....	9
c) Le parcours projet.....	9
d) Le parcours adapté.....	10
e) L'année allégée.....	10
f) Le parcours continué.....	10
g) La musique assistée par ordinateur (MAO).....	10
h) La voix.....	11
5. Les classes à horaires aménagés musique.....	11
II. LA DANSE.....	12
1. Éveil danse.....	12
2. Initiation danse.....	12
3. Le parcours d'études diplômant en danse classique.....	13
a) 1 ^{er} cycle.....	13
b) 2 ^e cycle.....	14
c) Parcours continué en danse.....	15
III. CAS PARTICULIERS.....	15

Introduction

Le présent règlement s'adresse à tous les acteurs de l'établissement, qu'ils soient élus, agents ou usagers du Conservatoire de Musique & Danse.

Le Conservatoire de Musique & Danse de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon assure ses missions dans quatre domaines : l'enseignement artistique spécialisé, l'enseignement artistique et culturel, les interventions en milieu scolaire et le soutien aux pratiques musicales en amateur.

Ce document concerne uniquement le domaine d'activité « enseignement artistique spécialisé ». Il a pour vocation de préciser les modalités de formation au sein de l'établissement.

Le Conservatoire de Musique & Danse suit le calendrier scolaire de l'éducation nationale.

Ce règlement des études est structuré et organisé selon les préconisations du Schéma National d'Orientation pédagogique (SNOP) du ministère de la Culture.

I. LA MUSIQUE

1. Éveil musical

La phase d'éveil a pour objectif de faire découvrir le monde des mouvements et des sons à travers des écoutes et des jeux vocaux, instrumentaux et corporels.

- **Objectifs pédagogiques:**

L'enfant est plongé dans un bain sonore et gestuel composé de voix, de sons, de rythmes, de codes musicaux ou chorégraphiques. Il pratique un éveil musical et/ou corporel en groupe.

La phase d'éveil permet à l'enfant de :

- Développer sa curiosité, son expression et son imaginaire,
- Éveiller sa perception, sa créativité et sa sensibilité artistique,
- Favoriser les conditions qui permettent, par la suite, des activités musicales ou chorégraphiques plus spécialisées,
- Former son oreille le plus tôt possible.

Deux formules sont proposées au sein du CMD : l'éveil musique et l'éveil musique et danse.

- **Organisation pédagogique:**

Les séances ont lieu de façon hebdomadaire par groupes correspondant à l'âge des enfants.

À l'issue de la phase d'éveil les enfants choisissent un parcours musical ou chorégraphique.

	Age	Niveau scolaire	Effectif maximum	Durée du cours	Orientation
Éveil 1	4 ans	Petite section	14	45 min	Éveil 2
Éveil 2 musique	5 ans	Grande section	14	45 min	- Initiation danse - initiation musique
Éveil 2 musique et danse	5 ans	Grande section	16	45 min	- Initiation danse - initiation musique

2. Initiation musicale: le parcours découverte

La phase d'initiation permet aux enfants de 6 ou 7 ans de faire connaissance avec l'établissement et de découvrir son offre musicale. Le parcours découverte permet d'essayer différents instruments pratiqués au conservatoire. Au cours de l'année, les élèves essaient une dizaine d'instruments, approchent le répertoire et le fonctionnement propre à chacun d'entre eux.

- **Objectifs pédagogiques:**

- Ouvrir et affiner les perceptions et le vocabulaire musical chez l'enfant de 6 ans
- Former l'oreille et l'écoute
- Se situer dans un contexte collectif, chant, activité corporelle... (cours d'initiation musicale)
- Prendre conscience du travail personnel lié à l'apprentissage d'un instrument
- Préciser son projet musical, choix d'instrument, d'esthétique de pratique musicale

- **Organisation pédagogique:**

Le parcours découverte est composé de deux cours hebdomadaires :

- **un cours d'initiation musicale:**

- 1h hebdomadaire
- 16 enfants au maximum.

- **un cours de découverte instrumentale :**

- 30mn hebdomadaire
- cours en binôme avec les professeurs d'instrument
- entre 3 et 4 séances de découverte selon un calendrier de rotation
- contrat de prêt d'instrument pour prolonger les séances à la maison
- livret de découverte distribué pour qu'enfant et professeurs consignent avis et ressentis sur l'instrument

Le professeur d'initiation musicale est coordinateur du parcours découverte, il aide en fin d'année les enfants à prononcer leurs vœux de choix d'instrument pour l'année suivante. Trois vœux sont émis par l'enfant. La direction du conservatoire finalise et/ou arbitre le choix d'instrument en fonction des places disponibles.

- **Appréciation:**

Via le livret de parcours découverte et le suivi pédagogique des enseignants auprès des familles tout au long de l'année.

Parcours découverte	Age	Niveau scolaire	Effectif maximum	Durée du cours
	6 ans	CP		
Initiation musicale			16	1h
Découverte instrumentale			2	30 min

A l'issue de l'initiation les élèves poursuivent l'apprentissage de la musique en 1^{er} cycle d'études musicales.

- **Situations particulières:** un enfant peut suivre le cours d'initiation musicale uniquement, soit par choix personnel soit par manque de place dans les cours de découverte instrumentale

L'ENSEIGNEMENT INITIAL DE LA MUSIQUE

LE CURSUS D'ÉTUDES DIPLÔMANT

L'inscription en formation instrumentale peut se faire à 6, 7 ou 8 ans, plus tôt pour certains instruments dans la limite des places disponibles, ou plus tard selon la motivation et la maturité de l'enfant.

À ce stade l'élève a fait le choix de son instrument parmi les 21 spécialités proposées:

violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, flûte à bec, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, piano, clavecin, guitare, percussions, guitare électrique, guitare basse, batterie, chant.

La MAO (Musique Assistée par Ordinateur) n'est accessible qu'à partir de 12 ans.

3. Le parcours d'étude diplômant

La formation du musicien dans l'enseignement initial repose de manière continue sur les pratiques collectives et individuelles. Pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, ces pratiques s'entourent de connaissances culturelles nécessaires.

Le parcours est organisé en 3 cycles et conduit à des diplômes de fin de cycles.

La 1^{ère} année dans le cycle est une **année d'observation** à l'issue de laquelle un bilan pédagogique est réalisé en fonction des objectifs de cours et de l'engagement de l'élève.

Trois options sont possibles à l'issue de ce bilan :

- poursuite des études musicales dans le cycle de l'instrument choisi
- ré-orientation vers un autre instrument ou discipline pratiquée au conservatoire
- interruption de scolarité au CMD

a) 1^{er} cycle

Durée du cycle: de 3 à 5 ans

Public : à partir de 6 ans

• Objectifs pédagogiques:

- acquérir les fondamentaux de la pratique musicale
- affiner le sens de l'écoute, développer ses perceptions, se construire un vocabulaire musical
- discerner et nommer les principaux éléments du langage musical
- faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales
- se situer dans un contexte collectif
- se présenter en public
- se former à l'écoute du concert
- construire sa motivation

• Organisation pédagogique:

- un cours de Formation Musicale (entre 1h et 1h15 selon l'année du cycle)
- un cours individuel d'instrument (30min) ou en petit groupe (1h)
- d'un **cours** de pratique collective obligatoire sur toute l'année à partir du 1C3
- participation aux projets artistiques du conservatoire

Selon la famille instrumentale ou l'avis du professeur, la pratique collective peut être débutée dès le niveau 1C1 (exemple : instruments d'harmonie) ou en 1C2 sur proposition du professeur d'instrument.

- **L'évaluation:**

Elle prend plusieurs formes durant le cycle:

- **évaluation continue** via bulletins semestriels et le suivi pédagogique des enseignants auprès des familles tout au long de l'année
- **examen de fin de cycle 1** qui mène à l'Attestation d'Études Musicales (AEM)

Examen de fin de cycle 1:

- UE 1 : l'examen de Formation Musicale

- jury interne, collégial
- écrit : reconnaissance rythmique et dépistage de fautes, dictée mélodique et travail sur l'intonation, théorie (audition et sur partition).
- oral : lecture de notes clés de sol et de fa (et clés d'Ut 3), lecture et réalisation rythmique (binaire et ternaire) et polyrythmie, chant (préparé en avance parmi 6 chants)

- UE 2 : l'épreuve instrumentale

Examen en présence:

- du professeur d'instrument de l'élève
- d'un jury invité spécialiste de la discipline
- du directeur ou de la directrice du CMD

Programme de quelques minutes composé:

- d'un morceau imposé par son professeur
- d'un morceau libre, morceau au choix
- selon le choix de l'enseignant et de ses objectifs pédagogiques, un morceau en petite formation avec des élèves de même cycle peut être proposé

- UE 3 : la pratique collective

évaluée en **contrôle continu** sur l'ensemble du cycle

Pour l'instrument tout comme pour la Formation Musicale, les enseignants présentent l'élève à l'examen terminal, lorsque celui-ci est prêt et a acquis les bases fondamentales pour passer en 2^e cycle.

Niveau pour présenter l'examen: entre le 1C3 à 1C5

Année dérogatoire à la durée du cycle: cf chapitre III p.16

Après l'obtention de l'Attestation d'Études Musicales (AEM), l'élève peut poursuivre sa pratique musicale en:

- parcours d'études musicales diplômant 2^e cycle
- parcours libre
- changer d'orientation (autre instrument classique, Musiques Actuelles, Musique Assistée par Ordinateur)

Un élève n'ayant pas obtenu son AEM dans la durée du cycle ne pourra pas être maintenu au conservatoire dans l'instrument présenté à l'examen.

b) 2^e cycle

Durée du cycle: de 3 à 5 ans

Public: à l'issue du 1^{er} cycle au CMD ou dans un autre établissement, ou à l'issue d'un test d'entrée par les enseignants du CMD.

- **Objectifs pédagogiques:**

- approfondir sa pratique instrumentale dans le prolongement du 1^{er} cycle
- mobiliser les repères culturels permettant de s'approprier un langage musical
- tenir sa place dans une pratique collective
- acquérir des outils d'analyse pour situer les œuvres dans leur contexte culturel et adapter son interprétation en conséquence
- découvrir et utiliser les outils de l'autoévaluation

- **Organisation pédagogique:**

- un cours de Formation Musicale (1h30 jusqu'en 2C3)
- un cours individuel d'instrument (45 min)
- d'un cours de pratique collective obligatoire sur toute l'année, dont 2 semestres de musique de chambre inclus sur l'ensemble du cycle
- participation aux projets artistiques du conservatoire

Pour l'instrument tout comme pour la Formation Musicale, les enseignants présentent l'élève à l'examen terminal, lorsque celui-ci est prêt et qu'il a consolidé les acquis d'autonomie nécessaires pour passer dans le 3^e cycle .

Niveau pour présenter l'examen: entre le 2C3 à 2C5.

Année dérogatoire à la durée du cycle: cf chapitre III p.16

- **L'évaluation:**

Elle prend plusieurs formes durant le cycle :

- **évaluation continue** via bulletins semestriels et le suivi pédagogique des enseignants auprès des familles tout au long de l'année.
- **l'examen de fin de cycle 2** mène au Brevet d'Études Musicales

Examen de fin de cycle 2:

- UE 1: de Formation Musicale

- jury interne, collégial
- écrit : Analyse rythmique et tonale sur partition, dictée d'intonation et de rythme, connaissance de la théorie et de l'histoire de la musique
- lecture de notes (Clés de fa, sol, ut 3 et ut 4), lecture rythmique avec les notes (rythmes binaires, ternaires et équivalences) lecture chantée avec accompagnement de piano (à préparer en avance).

- UE 2: l'épreuve instrumentale

Examen en présence:

- du professeur d'instrument de l'élève
- d'un jury invité spécialiste de la discipline
- du directeur ou de la directrice du CMD

Programme composé:

- d'un morceau imposé par son professeur
- d'un morceau libre, morceau au choix

- UE 3.1 et UE3.2: la musique de chambre – 2 semestres séparés sur l'ensemble du cycle ou 2 semestres continus dans la même année.

- jury interne collegial
- en présence du professeur de musique de chambre
- dans la mesure du possible, évaluation en présence de professeurs de l'élève
- à l'issue de chaque fin de semestre de musique de chambre

- UE 4: la pratique collective:

Évaluée en **contrôle continu** par le professeur responsable de la pratique collective sur l'ensemble du cycle

- UE 5: participation à la vie artistique du CMD

Évaluée en **contrôle continu** sur l'ensemble du cycle

Après l'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM) l'élève peut poursuivre sa pratique musicale en :

- parcours d'études musical diplômant 3^e cycle
- parcours libre
- parcours continué
- parcours projet
- changer d'orientation (autre instrument classique, Musiques Actuelles, Musique assistée par Ordinateur)

c) 3^e cycle

Durée du cycle : de 3 à 4 ans

Public: à l'issue du 2^e cycle au CMD ou dans un autre établissement, ou à l'issue d'un test d'entrée par les enseignants du CMD.

• **Objectifs pédagogiques:**

- perfectionner sa pratique instrumentale dans le prolongement des deux cycles précédents
- mobiliser sa culture et ses outils d'analyse pour développer un esprit critique et définir des choix d'interprétation
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant
- être en mesure de réaliser un projet artistique personnel

• **Organisation pédagogique:**

- un cours individuel d'instrument (1h)
- un cours de pratique collective obligatoire sur toute l'année, dont 2 semestres de musique de chambre inclus sur l'ensemble du cycle
- participation aux projets artistiques du conservatoire

Pour l'instrument, les enseignants présentent un élève à l'examen terminal, lorsque celui-ci est prêt et qu'il a consolidé les acquis du niveau de fin de 3^e cycle.

Niveau pour présenter l'examen: entre 3C2 et 3C4

Année dérogatoire à la durée du cycle: cf chapitre III p.16

• **L'évaluation:**

Elle prend plusieurs formes durant le cycle :

- évaluation continue via bulletins semestriels et le suivi pédagogique des enseignants auprès des familles tout au long de l'année.
- l'examen de fin de cycle 3 mène au **Certificat d'Études Musicales**

Examen de fin de 3^e cycle:

- UE 1: Formation Musicale

validée lors du BEM

- UE 2: L'épreuve instrumentale

Examen en présence :

- du professeur d'instrument de l'élève

- d'un jury invité spécialiste de la discipline
- du directeur ou de la directrice du CMD

Programme:

- Programme varié, œuvre intégrale ou extraits d'œuvre, d'une durée entre 12 et 15 mn
- de préférence en entier, le cas échéant et pour privilégier la diversité des répertoires et le niveau de répertoire, il est possible de ne donner qu'une partie de l'œuvre
- accompagné par les accompagnateurs du CMD, par l'orchestre symphonique ou par l'OHF
- l'œuvre du répertoire valide le niveau instrumental de l'élève
- elle peut être réinvestie dans le projet personnel de l'élève

- UE 2.1 UE 2.2: Musique de Chambre - 2 semestres séparés sur l'ensemble du cycle ou 2 semestres continus dans la même année.

- Jury interne collegial
- évaluation en présence du professeur de musique de chambre du CMD et du professeur de l'élève
- à l'issue de chaque fin de semestre de musique de chambre, lors d'une soirée dédiée
- le groupe de musique de chambre est composé d'élèves du CMD, ou de personnes extérieures (famille, amis...) sur validation du niveau par le professeur de musique de chambre
- possibilité de remplacer les pianistes par des guitaristes
- les morceaux de musique de chambre peuvent être repris dans le projet personnel

- UE 3: la pratique collective

Évaluée en **contrôle continu** par le professeur responsable de la pratique collective.

- UE 4: participation à la vie artistique du CMD

Participation aux divers projets du CMD tout au long du cycle

- UE 5: Le projet personnel

Examen en présence :

- du professeur d'instrument de l'élève
- d'un jury invité spécialiste de la discipline, de préférence le même que pour l'UE 1 et l'UE 2
- du directeur ou de la directrice du CMD

Programme :

- projet transversal croisant les arts (vidéo, danse, cirque, théâtre ...) construit par l'élève de la conception à la réalisation artistique et technique
- durée : 20 min environ
- présentation de préférence en fin de cycle
- doit comporter des morceaux d'esthétiques variés et diversifiés
- un morceau entre élèves présentant le CEM
- un morceau transversal et inter disciplinaire (clown, danseur, plasticien, vidéo...) avec artistes internes ou externes au CMD

→ tout en une seule soirée: Musique de chambre, épreuve instrumentale ou séparément

Dans la mesure du possible le même jury spécialiste sera invité sur l'ensemble des épreuves de l'élève.

Après l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) l'élève peut poursuivre sa pratique musicale

en:

- parcours libre
- parcours continué
- parcours projet
- changer d'orientation (autre instrument classique, Musiques Actuelles, Musique assistée par Ordinateur)

4. Autres parcours non diplômants

À partir du 2^e cycle, le conservatoire propose et valorise d'autres parcours plus souples qui coexistent avec le cursus d'études complet, permettant ainsi la mixité des usagers et des passerelles tout au long de la pratique artistique de l'élève.

L'accessibilité dans ces différents parcours fait l'objet préalable d'un temps d'échange avec l'équipe enseignante et la direction du CMD.

a) Le parcours libre

Durée: illimité

Public: élèves en 2^e et 3^e cycles et adultes autonomes dans leur pratique.

• Organisation pédagogique:

- accès à toutes les pratiques collectives sur l'ensemble de l'année
- participation aux projets artistiques du CMD
- 30 min de cours individuel pour les élèves en 2C1
- 8h annuelles de soutien instrumental pour les autres niveaux

• L'évaluation:

- évaluation continue via les bulletins semestriels par les enseignants des pratiques collectives
- évaluation d'assiduité et de participation à la vie du conservatoire

L'évaluation de l'élève conditionne la réinscription au CMD pour l'année suivante.

b) Le parcours adulte

Durée: 3 ans

Public: adultes débutants ou ayant déjà eu une pratique

L'inscription prend en compte le projet de l'adulte et la capacité du CMD à y répondre.

• Organisation pédagogique:

- Formation Musicale, selon le niveau et besoin de l'adulte (1h)
- cours d'instrument individuel (30 min.) ou en petit groupe (1h)
- pratique collective, sur l'ensemble de l'année et sur avis du professeur référent

• L'évaluation:

- évaluation continue via les bulletins semestriels
- évaluation d'assiduité et de participation à la vie du conservatoire

À l'issue des 3 ans, l'adulte peut poursuivre sa pratique musicale en:

- parcours d'étude diplômant
- parcours libre

c) Le parcours projet

Durée : 1 an, renouvelable sur avis de l'équipe pédagogique

Public : élèves en 2^e, 3^e cycle et adultes autonomes dans leur pratique ayant un projet déterminé.

• Organisation pédagogique:

- modulaire en fonction du projet et la capacité du CMD à y répondre.

• L'évaluation:

- évaluation continue via bulletins semestriels par les enseignants des pratiques collectives
- évaluation d'assiduité et de participation à la vie du conservatoire

d) Le parcours adapté

Durée: à déterminer avec l'équipe pédagogique et de direction

Public: toute personne en situation de handicap.

- **Organisation pédagogique:**

Au cas par cas en fonction du projet de l'élève ou de l'adulte et en fonction des ressources humaines pédagogiques et logistique.

e) L'année allégée

Durée: 1 an dans le cycle

Public: à partir du 2^e cycle

- **Organisation pédagogique:**

Allègement d'un des enseignements composant le cursus d'études (instrument, pratique collective, Formation Musicale)

Conditions d'accès :

- formuler une demande écrite auprès du CMD qui sera suivi d'un RDV avec la direction de l'établissement
- une décision collégiale est rendue par écrit à l'élève et sa famille

f) Le parcours continué

Durée: 3 ans

Public: élèves ayant validé le BEM ou CEM

- **Organisation pédagogique:**

- cours d'instrument individuel (30 min.) ou en petit groupe (1h)
- pratique collective, sur l'ensemble de l'année
- participation aux projets artistiques du CMD

- **L'évaluation:**

- évaluation continue via les bulletins semestriels
- évaluation d'assiduité et de participation à la vie du conservatoire

g) La musique assistée par ordinateur (MAO)

Durée : 3 ans

Public : à partir de 12 ans, débutants ou ayant déjà une pratique instrumentale ou vocale d'un an minimum

- **Objectifs pédagogiques:**

- apprendre à utiliser les outils informatiques pour apprendre à composer ou jouer de la musique
- découvrir et maîtriser du langage MIDI
- découvrir et maîtriser du logiciel Reaper (station audio numérique DAW)
- découvrir et apprendre l'habillage et le design sonore
- introduction à l'enregistrement et au traitement du son

- **Organisation pédagogique:**

- cours collectif de MAO (1h30)
- cours de Formation Musicale (facultatif en niveau 1)
- cours de Formation Musicale (obligatoire en niveau 2 et 3)

- **L'évaluation:**

- évaluation continue via bulletins semestriels
- évaluation des projets personnels – jury interne
- participation à la vie du conservatoire

h) La voix

Durée: 4 ans

Public: à partir de 7 ans pour le chant choral, à partir de 11 ans pour les ateliers

- **Objectifs pédagogiques:**

- acquérir les fondamentaux de la pratique musicale
- apprendre à reconnaître les éléments du langage musical, à développer un sens du travail en groupe, une bonne coordination et une qualité du geste vocal.
- susciter la curiosité, la motivation et le goût pour l'interprétation et l'invention vocale
- former l'oreille
- développer le sens rythmique et les moyens d'expression
- outil de formation pour tout apprenti instrumentiste

- **Organisation pédagogique du chœur enfant:**

- un cours chant choral (1h)
- un cours de Formation Musicale

- **Organisation pédagogique de l'atelier voix:**

- un atelier (1h pour 2 élèves minimum)
- un cours de Formation Musicale

- **L'évaluation:**

- évaluation continue via les bulletins semestriels
- participation à la vie du conservatoire

5. Les classes à horaires aménagés musique

Les classes à horaires aménagés (CHAM) sont accessibles aux élèves débutants ou ayant déjà une pratique instrumentale au CMD ou dans un autre établissement.

Le nombre de place est limité en fonction de la capacité d'accueil du collège Jean Charcot et de la capacité d'accueil dans les classes instrumentales du CMD.

Le parcours en CHAM est un projet qui nécessite l'engagement de l'élève et de la famille durant les 4 ans du collège.

L'entrée dans ce dispositif se fait à l'issue de tests qui permettront à l'équipe pédagogique et aux équipes de direction du collège et du conservatoire, de vérifier le projet de l'élève et la capacité aux établissements d'y répondre.

Conditions d'accès:

- test instrumental pour les élèves ayant déjà une pratique
- pour les élèves débutants: parmi 3 vœux d'instruments, rencontre avec le professeur d'un des instruments souhaité
- test de Formation Musicale
- entretien de motivation avec un membre de l'équipe pédagogique et un membre d'une des deux équipes de direction

À l'issue des tests, les élèves retenus entrent en parcours diplômant 1^{er} ou 2^e cycle.

La 1^{re} année dans le cycle est une **année d'observation** à l'issue de laquelle un bilan pédagogique est réalisé en fonction des objectifs de cours et engagement de l'élève.

Trois options sont possibles à l'issue de ce bilan:

- poursuite des études musicales dans le cycle et dans l'instrument choisi

- ré-orientation dans un autre instrument ou discipline pratiquée au conservatoire
- interruption de scolarité au CMD

- **Objectifs pédagogiques :**

Ils sont identiques au parcours diplômant 1^{er} et 2^e cycles des élèves en dehors temps scolaire.

- **Organisation pédagogique:**

- un cours de Formation Musicale (entre 1h et 1h15 selon l'année du cycle)
- un cours individuel d'instrument (30 min ou 45 min selon le cycle) ou en petit groupe (1h)
- d'un atelier collectif dès le 1C1
- participation aux projets artistiques CHAM et du conservatoire

Les élèves en 3^e au collège suivent leur pratique collective au conservatoire avec les élèves en hors temps scolaire.

- **L'évaluation:**

- bulletins trimestriels et dont les appréciations musicales comptent dans l'appréciation générale de l'élève
- évaluations et diplômes de fin de cycle identiques aux élèves en hors temps scolaire (Cf 1^{er} et 2^e cycle)

À l'issue de la CHAM collège, les élèves peuvent:

- poursuivre leurs études musicales au CMD en hors temps scolaire
- s'inscrire à l'option facultative musique au lycée Saint-Just
- sur examen d'entrée, poursuivre la CHAM au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon

II. LA DANSE

À l'issue de la phase d'éveil et d'initiation à la danse, les élèves entrent en parcours diplômant.

Le présent cursus d'étude chorégraphique l'enseignement de la danse fait référence aux textes cadres du ministère de la Culture et plus particulièrement à la danse classique, seule esthétique enseignée au conservatoire et dont l'enseignement est réglementé par la loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse – codifiée aux articles L.362-1 et suivants du Code de l'Éducation.

1. Éveil danse

cf éveil musique et danse: chapitre I 1.

La phase d'éveil est une phase transversale et commune à l'ensemble des élèves, quelle que soit la spécialité artistique vers laquelle s'orienteront ultérieurement les élèves.

Durée: 1 an

Public: élève de 5 ans

2. Initiation danse

La phase d'initiation permet aux enfants de 6 et 7 ans de faire connaissance avec l'établissement et du projet de la classe de danse classique inscrit lui-même au cœur du projet global du conservatoire.

Objectifs initiation 1 et 2:

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Travail sensoriel

- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse
- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes de base dans les techniques de danse
- Découverte d'éléments de terminologie
- Préparation des éléments techniques de la danse classique étudiés en initiation 2

- **L'évaluation:**

- évaluation continue via les bulletins semestriels pour les élèves en initiation 2 uniquement
- participation à la vie du conservatoire

3. Le parcours d'études diplômant en danse classique

a) 1^{er} cycle

Durée: entre 3 et 5 ans

Public: à partir de 8 ans, sans prérequis

- **Objectifs pédagogiques:**

- approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- acquisition des bases fondamentales des éléments techniques
- découverte des œuvres chorégraphiques

- **Organisation pédagogique**

- 2 cours de danse classique par semaine (entre 2h15 et 3h)
- un cours de Formation Musicale Danseur (entre 30 min et 45 min)
- *participation aux projets artistiques du conservatoire*

- **L'évaluation**

L'évaluation prend plusieurs formes durant le cycle :

- **évaluation continue** via bulletins semestriels et le suivi pédagogique des enseignants auprès des familles tout au long de l'année.
- l'**examen de fin de cycle 1** mène à l'Attestation d'Études Chorégraphiques (AEC)

Examen de fin de cycle 1

- UE 1: Formation Musicale Danseur

Évaluée en **contrôle continu** sur l'ensemble du cycle. Évaluée par équivalence pour les musiciens

- UE 2: épreuve chorégraphique

Examen en présence :

- du professeur de danse de l'élève
- d'un jury invité spécialiste de la discipline
- du directeur ou de la directrice du CMD

Programme:

- présentation de classe (barre, enchaînements au milieu, extrait de chorégraphies,...)
- variation du ministère de l'année ou des années précédentes

- UE 3: participation à la vie artistique du conservatoire

Évaluée en **contrôle continu** tout au long du cycle

Après l'obtention de l'Attestation d'Études Chorégraphique (AEC) l'élève peut poursuivre sa pratique chorégraphique en :

- parcours d'études chorégraphique diplômant 2^e cycle

Un élève n'ayant pas obtenu son AEC ne pourra pas être maintenu au conservatoire en danse classique.

b) 2^e cycle

Durée: entre 3 et 5 ans

Public: élèves ayant validé leur fin de 1^{er} cycle au CMD ou dans un autre établissement ou à l'issue d'un test d'entrée par les enseignants du CMD.

Le 2^e cycle danse est voué à s'enrichir d'autres disciplines à l'avenir.

• **Objectifs pédagogiques:**

- approfondissement des éléments techniques
- prise de conscience de la danse en tant que langage artistique
- familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- initiation à l'endurance
- capacité à s'auto-évaluer

• **Organisation pédagogique**

- 2 cours de danse par semaine (3h)
- culture chorégraphique (3 « samedi-danse »)
- participation aux projets et à la vie artistique du conservatoire

• **L'évaluation**

L'évaluation prend plusieurs formes durant le cycle :

- **évaluation continue** via bulletins semestriels et le suivi pédagogique des enseignants auprès des familles tout au long de l'année.
- **l'examen de fin de cycle 2** mène au Brevet d'Étude Chorégraphique (BEC)

Examen de fin de cycle 2 :

- UE 1: épreuve chorégraphique

Examen en présence :

- du professeur de danse de l'élève
- d'un jury invité spécialiste de la discipline
- du directeur ou de la directrice du CMD

Programme:

- présentation de classe (barre; enchaînements au milieu, extrait de chorégraphies,...)
- variation du ministère de l'année ou des années précédentes

-UE 2: culture chorégraphique

Évaluée en contrôle continu tout au long du cycle

- UE 3: participation à la vie artistique du CMD

Évaluée en contrôle continu tout au long du cycle

Après l'obtention de le Brevet d'Étude Chorégraphique (BEC) l'élève peut poursuivre au CMD en:

- parcours continué

Les élèves désirant poursuivre en cursus diplômant 3^e cycle, Certificat d'Étude Chorégraphique (CEC) seront orientés sur le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon.

c) Parcours continué en danse

Il s'agit d'un parcours non diplômant qui valorise la danse en amateur.

Durée : entre 2 et 5 ans

Public : élèves ayant validé leur BEC.

Conditions d'accès:

- avoir validé un BEC en danse classique
- un temps d'échange avec l'équipe enseignante et la direction du CMD pour cerner le projet de l'élève et la capacité du CMD à y répondre

- **Organisation pédagogique**

- 2 cours par semaine (3h)
- participation aux projets et à la vie artistique du conservatoire

- **L'évaluation**

- évaluation continue via bulletins semestriels
 - évaluation d'assiduité et de participation à la vie du conservatoire
- L'évaluation de l'élève conditionne la réinscription au CMD l'année suivante

III. CAS PARTICULIERS

- **Pédagogiques:**

Certaines situations peuvent être prises en compte dans la limite des ressources de l'établissement. Elles font l'objet d'une demande écrite et/ou d'un RDV avec la direction du CMD. Celle-ci arbitre sa décision à la suite d'une concertation pédagogique ou consultation des partenaires associés.

- changement de situation personnelle
- demande de changement d'orientation (changement d'instrument, de parcours...)
- année dérogatoire à la durée du cycle
- équivalence temporaire de pratique collective avec les partenaires (option musique lycée St Just, CRR...)
- Le CMD se doit dans le cadre de ses missions de service public, rendre accessible la culture au plus grand nombre. De ce fait, une demande de double instrumentation ou une double pratique danse et musique ne peut être accordée systématiquement.
- divers

- **Les examens:**

Les examens sont publics et se déroulent dans la mesure du possible sur scène ou à défaut dans une grande salle permettant l'accueil du public et un recul suffisant pour les membres du jury. Aucune captation n'est autorisée durant les examens. Le directeur ou directrice de l'établissement préside les examens, ou à défaut un représentant qu'il aura nommé en amont.

Vu, à la suite de la délibération du 6 octobre 2022, approuvant le projet d'établissement

Le Maire,

Véronique SARSELLI



